



A retenir

CÉRÉALES A PAILLE

Pucerons d'automne: le risque de colonisation est très faible mais celui de multiplication reste présent.

Cicadelles des céréales : il n'y a plus de risque.

Limaces : risque encore fort. Les parcelles en précédent paille et colza non protégées à ce jour sont à surveiller très attentivement.

CEREALES A PAILLE

• Stades phénologiques et état des cultures

Les stades observés cette semaine sur notre réseau :

Date semis	Orge d'hiver	Blé tendre	Blé dur
Précoce (15 au 25/10)	1 à 3 talles	3 feuilles à 3 talles	3 feuilles à 2 talles
Intermédiaire (29/10 au 9/11)	2 feuilles à 1 talle		
Tardive (23 et 24/11)	Levée à 1 feuille		

• Pucerons d'automne (*Rhopalosiphum padi*)

Le modèle des vols de pucerons en fonction des données météorologiques montre que le risque de colonisation des parcelles par les pucerons ailés a encore baissé cette semaine. Les températures moyennes sont proches de 5°C, seules les multiplications des insectes sur des parcelles déjà colonisées sont possibles.

Les observations effectuées cette semaine montrent que des pucerons sont présents sur 4 des 8 sites notés. Le nombre de pucerons présents est très faible : de 1 à 2 % de plantes sont porteuses de pucerons. Il y a présence uniquement d'aptères sur la majorité des sites.

Les conditions d'observations, froides et humides, ne sont pas adaptées à l'observation en parcelle.

Les conditions météorologiques à venir sont défavorables à la colonisation des parcelles, les températures moyennes prévues sont bien inférieures à 10°C et des précipitations sont annoncées. Elles restent toutefois propices à la multiplication : températures moyennes entre 5 et 10°C.

Période de risque : du stade levée jusqu'à fin tallage

Seuil de nuisibilité : plus de 10% des plantes porteuses d'au moins un puceron (ailé ou aptère) et/ou présence de pucerons aptères en limite de seuil de nuisibilité plus de 10 jours consécutifs.

Évaluation du risque : le risque de colonisation est maintenant faible, celui de multiplication est possible mais modéré.



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution

Comité de validation :
Arterris, Arvalis Institut du
Végétal, Chambres
d'Agriculture de Hte-
Garonne et du Tarn,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie, Qualisol,
RAGT, Terres Inovia, Val
de Gascogne, Vivadour,



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

Les conditions ne sont plus propices aux nouvelles colonisations de pucerons ailés, toutefois des observations en parcelles restent indispensables dans le courant de l'hiver si les températures remontent. Les parcelles non protégées ou protégées avant fin novembre doivent être particulièrement surveillées.

• Cicadelles des céréales (*Psammottetix alienus*)

Les observations effectuées cette semaine montrent très peu de cicadelles (1 seulement) sur 2 pièges posés, dans la Haute-Garonne.

Les conditions météorologiques sont défavorables aux colonisations par les cicadelles.

Période de risque : du stade levée jusqu'à début tallage. Le stade coléoptile et chaque sortie de nouvelle feuille est une période critique.

Seuil de nuisibilité : Il n'existe pas de seuil précis établi mais l'expérience des régions régulièrement touchées montre qu'au-delà de 30 cicadelles hebdomadaires par piège, les dégâts ne sont pas négligeables.

Évaluation du risque : il n'y a plus de risque cicadelle pour cette campagne.

• Limaces

Les conditions météorologiques actuelles sont encore favorables à leur activité.

Dans notre réseau, quatre isorisques (31,32 et 81) piègent toujours des limaces ou ont subi des attaques. Aucun site n'est au seuil de nuisibilité en piégeage.

Les limaces sont toujours en activité, elles sont présentes, notamment dans les parcelles toujours motteuses et lorsqu'il n'y a pas eu de protection à ce jour. Les précédents colza ou paille sont particulièrement impactés. Une surveillance régulière des parcelles doit être réalisée jusqu'au stade plein tallage, ce qui concerne tous les semis de novembre.

Période de risque : du stade levée jusqu'à fin tallage

Seuil de nuisibilité : au-delà de 5 à 6 limaces / m², les dégâts causés peuvent avoir une incidence sur le peuplement.

Évaluation du risque : Le risque est encore fort cette semaine. Les parcelles à surveiller sont celles en période à risque (levée à fin tallage) en précédents paille et surtout colza, non protégées à ce jour.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Le bulletin de santé du végétal a été préparé :

- **pour la filière céréales à paille**, par l'animateur filière céréales à paille d'ARVALIS – Institut du végétal et élaboré sur la base d'observations sur des parcelles isorisques mises en place par le GAGT, Arterris, CA 31, CA 81, Euralis, Gersycoop, Qualisol, Ragt et Vivadour.

- **pour la filière colza** par l'animateur filière de Terres Inovia et élaboré sur la base des observations réalisées par :

- Pour Ouest Occitanie : AgriAgen, Antedis, Arterris, les Chambres d'Agriculture de l'Ariège, du Gers, du Tarn, du Tarn-et-Garonne, CASCAP, Conseil privée, Epi Salvagnacois, Ets Ladeveze, Ets Louit, Euralis, Pioneer, Qualisol, RAGT, Silos Vicois, Terres Inovia, Val de Gascogne.
- Pour la région Aquitaine : Alpad, Chambre d'Agriculture des Landes, du Lot-et-Garonne, des Pyrénées Atlantiques, Ets Sansan, Terres du Sud, Terres Inovia, Terre Vie, agriculteur observateur (Dordogne et Landes).

Ces bulletins sont produits à partir d'observations ponctuelles. S'ils donnent une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.